

**SOCIETE INDUSTRIELLE "ELBENE INDUSTRIE"
SOCIETE ANONYME AU CAPITAL DE 40.000.000 D
SIEGE SOCIAL : CENTRALE LAITIERE - SIDI BOU ALI
R.C.S. : B. 112071996. TPI SOUSSE 2**



**CONVOCATION
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

*Messieurs les Actionnaires de la Société "ELBENE INDUSTRIE" sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire le **vendredi 31 aout 2018** à 10H au siège social de la Société sis à la Centrale Laitière à Sidi Bou Ali, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :*

1. Lecture des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2017
2. Approbation éventuelle des états financiers de l'exercice 2017
3. Approbation des conventions visées aux articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales.
4. Affectation des résultats de l'exercice 2017.
5. Quitus aux Administrateurs de leur gestion durant l'exercice 2017.
6. Fixation des jetons de présence pour les membres du Conseil d'Administration.
7. Fixation de la rémunération des membres du comité d'audit.
8. Nomination des Administrateurs
9. Pouvoirs

Les documents se rapportant à l'Assemblée Générale Ordinaire sont mis à la disposition des actionnaires au siège social, durant le délai légal.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Projet de texte des résolutions à soumettre à l'Assemblée Générale ordinaire

PREMIERE RESOLUTION :

L'Assemblée prend acte du retard dans la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire, entérine la date de l'Assemblée et déclare qu'elle peut valablement délibérer sur tout point à l'ordre du jour.
Cette résolution mise au vote, est

DEUXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après lecture du rapport du Conseil d'Administration et des rapports général et spécial du Commissaire aux Comptes, approuve le rapport annuel et les états financiers arrêtés au 31 Décembre 2017 dans leur intégralité.

Cette résolution mise au vote, est

TROISIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu le rapport du Conseil d'Administration et le rapport spécial du Commissaire aux Comptes relatifs aux conventions prévues aux articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales, approuve ces conventions.

Cette résolution mise au vote, est

QUATRIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide l'affectation des résultats de l'exercice 2017 comme suit :
5 557 316 dinars au compte « amortissements différés ».
4 426 992 dinars au compte « résultats reportés ».
Cette résolution mise au vote, est

CINQUIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier et sans réserve aux Administrateurs de leur gestion durant l'Exercice 2017

Cette résolution mise au vote, est

SIXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de reconduire le même montant que l'exercice précédent au titre des jetons de présence soit le montant de 50 000 dinars net de retenue à la source.

Cette résolution mise au vote, est

SEPTIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de reconduire le même montant que l'exercice précédent au titre de rémunération des Administrateurs membres du Comité d'Audit soit le montant de 15 000 dinars net de retenue à la source.

Cette résolution mise au vote, est

HUITIEME RESOLUTION :

Prenant acte de l'expiration du mandat des administrateurs en 2017 et en application des dispositions de l'article 19 des Statuts de la Société ELBENE INDUSTRIE, l'Assemblée Générale Ordinaire nomme les Administrateurs qui suivent, pour un mandat de trois années 2018-2019-2020.

-
-
-

Cette résolution mise au vote, est

NEUVIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous pouvoirs au représentant légal de la société ou à son mandataire pour faire les publications, dépôts et toutes autres formalités prescrites par la loi.

Cette résolution mise au vote, est

**SOCIETE INDUSTRIELLE "ELBENE INDUSTRIE"
SOCIETE ANONYME AU CAPITAL DE 40.000.000 D
SIEGE SOCIAL : CENTRALE LAITIERE - SIDI BOU ALI
R.C.S. : B. 112071996. TPI SOUSSE 2**



CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

*Messieurs les Actionnaires de la Société "ELBENE INDUSTRIE" sont convoqués en Assemblée Générale Extraordinaire le **vendredi 31 aout 2018** à 11H au siège social de la Société sis à la Centrale Laitière à Sidi Bou Ali, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :*

- 1) statuer sur la continuité de l'exploitation de la société
- 2) pouvoirs

Les documents se rapportant à cette Assemblée Générale sont mis à la disposition des actionnaires au siège social, durant le délai légal.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Projet de texte des résolutions à soumettre à l'Assemblée Générale Extraordinaire

PREMIERE RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie conformément aux dispositions de l'article 388 du Code des Sociétés Commerciales, prend acte du niveau des capitaux propres devenus inférieurs à 50% du capital de la société au 31/12/2017 et décide, au vue des perspectives d'avenir, de continuer l'exploitation.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à.....

DEUXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Extraordinaire confère tous pouvoirs au représentant légal de la société ou à son mandataire pour faire les publications, dépôts et toutes autres formalités prescrites par la loi.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à.....